

Le Châtelet-en-Brie, le 13 juillet 2017



N/Réf : 05/07/2017

NOTE A L'ATTENTION DES FAMILLES FREQUENTANT LES STRUCTURES
ALSH INTERCOMMUNALES

Madame, Monsieur,

La Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux gère deux centres de loisirs intercommunaux : Le Châtelet-en-Brie et Coubert.

Afin d'être conforme avec la légalité, une grille tarifaire et un règlement intérieur, communs à ces deux structures, ont été approuvés par délibérations en date du 20 juin 2017.

Ces modifications seront applicables dès le 1^{er} septembre 2017.

Par ailleurs, certaines communes du territoire appliqueront, dès septembre 2017, les nouveaux rythmes scolaires avec la semaine de 4 jours. Les familles concernées pourront bénéficier de la prestation ALSH intercommunale de 7h30 à 19h le mercredi.

Je vous invite à prendre connaissance des documents pour plus d'informations sur le site internet de la collectivité (www.valleesetchateaux.cc77.fr).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Président,
Christian POTEAU